



REPUBLIQUE DI NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

**ASSEMBLEE NATIONALE**



Union Interparlementaire

**ALLOCUTION DU CHEF DE LA DELEGATION  
DU NIGER A LA 145<sup>e</sup> ASSEMBLEE DE L'UNION  
INTERPARLEMENTAIRE (UIP) A KIGALI  
DU 11 AU 15 OCTOBRE 2022**

*Octobre 2022*

**Monsieur le Président,**  
**Monsieur le Président de l’UIP,**  
**Chers collègues parlementaires,**  
**Mesdames et messieurs,**

Je voudrais tout d’abord rendre grâce à Dieu qui nous a permis de nous retrouver ici à Kigali au Rwanda pour la 145<sup>e</sup> Assemblée de l’Union Interparlementaire, cette Institution, où sont représentés tous les pays du monde.

Je voudrai également adresser au Gouvernement et au peuple rwandais, au nom de la Délégation qui m’accompagne et à mon nom propre, notre profonde gratitude pour l’accueil chaleureux et l’hospitalité authentiquement africaine dont nous avons fait l’objet.

**Monsieur le Président,**

Le thème du débat général de nos présentes assises qui porte sur « ***Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*** » est fort pertinent. En effet, en raison de multiples et diverses crises qui prévalent un peu partout dans le monde, les inégalités, en particulier celles liées au sexe, ont malheureusement été accentuées.

Cela est dû fait qu’aux facteurs socioculturels qui, dans nombre de nos pays, entravent les efforts visant à éliminer, ou du moins à réduire ces inégalités, sont venus s’ajouter les effets du terrorisme, des changements climatiques et d’autres crises d’ordre conjoncturelles.

De tous ces facteurs, la dégradation de la situation sécuritaire résultant du terrorisme qui prévaut dans la région du sahel, est de

loin le plus préoccupant pour mon pays, le Niger, dont j'ai l'honneur de conduire la délégation à la présente session de notre auguste Institution.

Aussi, convient-il, ici d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le drame que vivent certains de nos pays du fait de l'insécurité engendrée par la dislocation de la Libye en 2011, suite à l'intervention des puissances étrangères dans ce pays et ce, sans tenir compte des avertissements lancés en connaissance de cause par les pays africains, dont le Niger qui partage une longue portion de frontière avec la Libye.

Au Niger, nous payons un lourd tribut du fait de l'insécurité avec la tragédie que nous vivons en termes de pertes en vies humaines, de personnes déplacées internes qui se comptent par milliers dans certaines contrées du pays, l'abandon forcée de larges superficies de terres cultivables et la fermeture d'un grand nombre d'établissements scolaires et de centres de santé, cibles privilégiées des attaques terroristes.

En vue de juguler ces fléaux ou du moins atténuer leurs effets, d'importantes ressources financières ont été injectées dans différents secteurs de la vie du pays.

La fermeture des écoles impactent négativement les progrès réalisés dans le domaine de l'action contre les inégalités basées sur le sexe. En effet, les femmes et les enfants constituent malheureusement le plus gros lot des victimes de l'insécurité. Cela n'est pas sans conséquence sur les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation de la jeune fille, pilier principal de toutes nos politiques nationales en la matière.

Toutefois, en dépit de toutes ses difficultés, le Niger a réalisé des avancées appréciables en matière de lutte contre les inégalités basées sur le sexe.

A cet effet, l'Assemblée nationale du Niger n'est pas restée en retrait et a pleinement joué sa partition. C'est ainsi qu'elle a efficacement accompagné le Gouvernement dans ses actions visant à prendre en compte les besoins et les intérêts des populations des deux sexes. Il en a été ainsi dans le cadre des différentes politiques nationales dont certaines nécessitent l'approbation de l'Assemblée nationale.

**Monsieur le président,**

L'Assemblée nationale du Niger a par ailleurs, contribué à la mise en œuvre du Plan d'Action pour les Parlements Sensibles au Genre, adopté à l'unanimité lors de la 127<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue en octobre 2012, au Québec.

A cet égard, il y a lieu de souligner que des progrès significatifs ont été enregistrés dans le sens de l'objectif visant à atteindre la parité avec l'accroissement sensible du nombre de femmes parlementaires. A cette fin, le Niger a adopté la loi N°2019-69 du 24 décembre 2019 modifiant et complétant la loi 2000-008 du 07 juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'Administration de l'Etat.

Aux termes de l'article 3 alinéa 2 de la loi susmentionnée, « *Toute liste présentée par un parti politique, un groupement de partis politiques ou un regroupement de candidats indépendants doit comporter au moins 25% de candidats de l'un et de l'autre sexe.*

*Le quota de 25% doit être respecté lors de la proclamation des résultats par circonscription électorale et par liste ».*

Suite à l'adoption de cette loi, **la présentation des femmes au Parlement qui était de 17% à la précédente législature est à 30% à la présente, soit 51 femmes sur 166 députées qui siègent à l'Assemblée nationale.**

En outre, ces femmes sont représentées dans toutes les instances de décisions du Bureau de l'Assemblée nationale ainsi que dans les Commissions générales permanentes.

Au Bureau de l'Assemblée nationale, qui a tous pouvoirs de présider les séances de délibération et d'organiser et diriger tous les services, les femmes constituent environ 30% des membres.

D'ailleurs, faut-il le souligner, le Poste de Président de la Haute Cour de Justice, ce corps juridictionnel constitué logé au sein de l'Assemblée nationale, est occupé par une femme.

Ces efforts se poursuivent d'ailleurs à travers, notamment, des organes spécifiques tels que le Réseau parlementaire Genre et le Réseau des femmes parlementaires qui mènent des actions continues de sensibilisation afin d'améliorer la situation des femmes au niveau des prises de décisions.

Au regard du chemin parcouru par le Niger dans le sens d'une meilleure représentation des femmes à l'Assemblée nationale, qui est passée d'une (1) seule députée femme sur 83 en 2000 à 51 femmes sur 166 présentement, je n'ai pas le moindre doute que les objectifs fixés seront atteints, avec l'appui précieux que nous apportent les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Et c'est sur note d'espoir que je termine mon propos, en souhaitant plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Le Chef de délégation,  
Mahamadou Karidio**